



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur WOHREL

Délibération numéro :
2022/064

**Théâtre de la Maison du
Peuple : Tarifs Billetterie,
bar et location du Théâtre
2022/2023**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2121-29 et L.2331-2,

Vu la délibération n°2021/071 du 18 mars 2021 portant sur les tarifs billetterie, bar et location du Théâtre de la Maison du Peuple de la Ville de Millau pour la saison 2021-2022,

La Ville de Millau poursuit une politique culturelle en matière de spectacle vivant par une programmation de spectacle vivants au Théâtre de la Maison du Peuple.

Le Théâtre de la Maison du Peuple de la Ville de Millau poursuit son travail de conquête des publics par une programmation pluridisciplinaire et diversifiée. La Ville s'engage à proposer une politique tarifaire adaptée, en corrélation avec une offre artistique proposée tout au long de la saison et la sociologie des habitants du territoire, ciblée par la structure.

La politique tarifaire du Théâtre doit répondre aux objectifs d'accessibilité au plus grand nombre inscrits dans le projet de scène conventionnée d'intérêt national « arts en territoire » qui a été signée avec l'Etat, la Région et le Département le 10 septembre 2021.

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL064-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Le Théâtre de la Maison du Peuple enrichit son programme par la diversité des propositions des associations et d'autres partenaires, tout au long de la saison culturelle. La Ville s'engage à trouver des formules de mise à disposition adaptées en tenant compte des charges de fonctionnement de la structure.

Le Théâtre propose une tarification selon trois catégories de prix et deux grilles de tarifications : abonnement et hors-abonnement, selon la répartition suivante et détaillée en annexe e la présente délibération :

- Tarif A : Spectacles exceptionnels dont le coût est élevé (nombre d'artistes ou renommée),
- Tarif B : Majeures partie des spectacles,
- Tarif C : Petites formes, spectacles de courte durée.

La municipalité poursuit une politique de tarifs réduits, selon la répartition détaillée en annexe de la délibération.

Une formule favorisant la fréquentation régulière du théâtre est mise en place de la façon suivante : une carte nominative d'un coût de 10 € valable sur la saison, donnant accès à une grille de tarification préférentielle sur l'ensembles des spectacles et auprès de nombreux partenaires,

La municipalité propose des tarifs spécifiques sur certaines actions ponctuelles propres à des événements spécifiques :

- Tarif spécial pour le spectacle d'ouverture de saison :
 - 12 € pour les adultes,
 - 7 € pour les abonnés et les enfants de moins de 12 ans,
- Tarif spécial sous forme d'un « pass festival », pour l'éco-fest'hivernal de chansons françaises « Les Givrées »,

Le Théâtre propose des actions décentralisées dans le cadre des « Escapades du Théâtre », visant à proposer sur un territoire étendu, une offre culturelle de qualité grâce aux soutiens financiers du Conseil Départemental de l'Aveyron, du Conseil Régional Occitanie, de la DRAC Occitanie et du Parc Naturel Régional des Grands Causses dans le cadre du programme européen Leader. La Ville propose ainsi des tarifs adaptés selon la répartition détaillée en annexe de la délibération.

Un service de bar et de petite restauration est proposé autour de chacune des représentations. La Ville propose des tarifs selon la répartition détaillée en annexe de la délibération.

Des actions culturelles, en direction de divers publics, sont mises en place tout au long de l'année, il est proposé une grille tarifaire spécifique à ces actions dans l'annexe jointe,

Les différentes salles du Théâtre de la Maison du Peuple de la Ville de Millau peuvent être mise à disposition par le biais d'une location, il est proposé un tableau des tarifs dans l'annexe jointe.

Aussi, après avis de la commission Culture du 23 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. D'approuver et d'adopter la tarification des droits d'entrées aux spectacles, de mises à disposition du Théâtre et des divers tarifs de bar et petite restauration pour la saison 2022/2023 du Théâtre de la Maison du Peuple, sur la période du 1er juin 2022 au 30 mai 2023 (en annexe de la délibération),
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à les mettre en vigueur et à signer tout document découlant de cette délibération.
3. D'imputer les recettes correspondantes au budget 2022 – TS 151 - Fonction 313 - Nature 7588 et 7062

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ville de Millau - Annexe

Tarification des spectacles du Théâtre de la Maison du Peuple Saison 2022-2023

Tarif hors abonnement

	A	B	C
Plein tarif	32 €	19,50 €	10 €
Tarif réduit 1	28,50 €	17 €	8 €
Tarif réduit 2	16 €	9,50 €	6,50 €

Tarif abonnement

	A	B	C
Plein tarif	26 €	14,50 €	8 €
Tarif réduit 1	23,50 €	13 €	6 €
Tarif réduit 2	12 €	7,5 €	5 €

Carte d'abonnement individuelle

CARTE	
Tarif	10 €

La carte d'abonnement est nominative. Elle permet de profiter d'un tarif préférentiel sur tous les spectacles de la saison 2022/2023, de réductions sur des spectacles proposés par des associations partenaires ainsi que sur les spectacles proposés par le Théâtre des Deux points à la MJC de Rodez. Elle permet aussi d'être prioritaire sur certaines réservations de spectacle ou certains événements proposés par le Théâtre.

- **Tarif Réduit 1** : étudiants, élèves des écoles de Théâtre, de Danse et de Musique de Millau, adhérents des chorales du Sud-Aveyron, membres de l'Assa-ATP, groupe de 10 personnes constituées et adhérents de la MJC.

- **Tarif Réduit 2** : - de 18 ans, lycéens, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AH, minimum vieillesse), Adhérents des Comités d'entreprises partenaires, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle et participants aux parcours « MJC au Théâtre » sur présentation de justificatif.

Billets suspendus

Tarif : 13 euros

Il est possible à tout à chacun d'acheter un billet suspendu non daté pour la saison en cours. Les billets suspendus sont mis à disposition dans le hall du Théâtre et sont échangeables à la billetterie.

Bénéficiaire : moins de 28 ans et bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AH et Minimum Vieillesse)

Tarifs exceptionnels :

- Pour les adhérents de l'association ASSA-ATP dans le cadre des spectacles en co-accueil Assa-Atp / Ville de Millau (12 € en tarif B et 21 € en tarif A).
- Pour les publics dans le cadre d'action de médiation culturelle en faveur d'associations œuvrant dans le domaine social, pour les seniors dans le cadre de sortie en groupe et pour les groupes scolaires lors des représentations tout public. Tarif "**Culture Plus**" à 6 €, selon une jauge fixée par représentation.
- Pour les élèves lors de séances scolaires : 5 euros pour les écoliers et 6 euros pour les collégiens et lycéens.
- Tarif spécial pour le spectacle d'ouverture de saison de 12 € pour les adultes et 7 € pour les abonnés et les enfants de moins de 12 ans.

Le Théâtre de la Maison du Peuple accepte les dispositifs de tarification privilégiée mis en place par la collectivité de Millau : **carte jeune, Pass étudiant** (5 € par spectacle).

Spectacles programmés en réseau avec d'autres communes du Sud-Aveyron dans le cadre des Escapades :

- Plein tarif : 12 €.
- Tarif réduit 1 : 10 € (abonnés du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau et groupe de 10 personnes constitué sur réservations uniquement).
- Tarif réduit 2 : 8 € (lycéens, - de 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AH, Minimum Vieillesse), demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle).
- Tarif spécifique pour spectacle jeune-public : 5 €. (-12 ans)

Grille tarifaire spécifique pour l'Eco-fest'hivernal de Chansons Françaises LES GIVREES

- Un pass festival valable sur la durée du festival selon la grille ci-dessous :

Pass LES GIVRÉES, Fest'hivernal de chansons

VALABLE POUR LES TROIS CONCERTS PAYANTS

+

UN ACCÈS PRIORITAIRE AUX AUTRES RENDEZ-VOUS DE CE FESTIVAL !

	PLEIN TARIF	RÉDUIT 1	RÉDUIT 2
HORS ABONNEMENT	42€	36€	21€
ABONNÉ	30€	27€	15€

Tarifs vers les comités d'entreprise

Les adhérents des comités d'entreprises peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel (Tarif réduit 1 abonné) pour la programmation du Théâtre de la Maison du Peuple.

- Abonnement petite et moyenne entreprise jusqu'à 49 employés : 50 €.
- Abonnement entreprise à partir de 50 employés : 100 €.

Ces abonnements donnent droit au tarif réduit 1 sur tous les spectacles de la saison.

Tarifs des actions de sensibilisation

- **35 € TTC** : Ateliers, stages, visites (coût pour une classe ou un groupe / h).
- **20 € TTC** : Week-end Extrem'ado (entre 20h et 24h d'ateliers encadrés sur un week-end)
- **15 € TTC** : Ado en impro (entre 10h et 15h d'ateliers encadrés sur un week-end)
- **5 € TTC** : A titre individuel pour un stage (1 h).

- **Gratuit** : Rencontres avec les artistes (discussion, débat...), visite du Théâtre pour les établissements scolaires de Millau sur réservations et selon les disponibilités des équipes.

Tarifs des consommations au bar du Théâtre

Verre de vin 20 cl	2,50 €
Bouteille de vin	10,00 €
Bière en bouteille 33 cl	3,50 €
Bière à la pression (25 cl)	2,50 €
Cidre au verre (20 cl)	1,50 €
Cocktails à base de vin (20 cl)	1,50 €
Petite bouteille d'eau 50 cl	1,50 €
Sodas locaux en bouteille	2,50 €
Sodas	2,00 €
Jus de fruit	2,00 €
Jus de fruit au verre	1,50 €
Café - Décaféiné	1,50 €
Thé - Infusions	1,50 €
Assiette complète de l'Aveyron	8,00 €
Repas complet de l'Aveyron	12,00 €
Assiette tapas/quiche/pizza/ cake/salade	6,00 €
Sandwiches un produit	3,00 €
Part de gâteau	1,50 €
Barre chocolatée	1,50 €
Mugs « Les Givrées »	12,00 €

Tarifs de mise à disposition des salles

**TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES DU THEATRE DE LA MAISON DU PEUPLE DE
MILLAU**

Les tarifs mentionnés ci-après s'entendent pour une manifestation (1 jour), applicables au 01/09/2020, suite à décision du Conseil Municipal du 06/02/2020.

	Salle Senghor	Studio Martha Graham OU Hall du Théâtre
CAUTIONNEMENT		
Pour toutes les mises à disposition	2 000,00 €	500 € / jour
I. ASSOCIATIONS EXTERIEURES - AUTRES COLLECTIVITES - PROFESSIONNELS		
Manifestation avec ou sans droit d'entrée :		
Tarif pour 1 jour	2 334,50 €	507,50 €
Tarif pour 1 jour supplémentaire	1 167,25 €	253,75 €
Tarif pour 1 soirée à compter de 17h (implantation comprise)	1 167,25 €	
II. GALA DE DANSE ET AUDITIONS (Écoles privées) :		
Tarif pour 1 journée . Forfait comprenant 4 services de 4 heures pour 2 agents : 1 service de montage, 1 service de répétition et un service général + un service de représentation. La tarification inclut la présence d'un agent SSIAP durant la durée des représentations et d'un barman (en période définie).	1 116,50 €	compris
1 journée supplémentaire	659,75 €	compris
III. ASSOCIATIONS DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE A MILLAU (1)		
Tarif pour 1 jour	507,50 €	152,25 €
La journée supplémentaire (maxi 3 jours)	304,50 €	101,50 €
Tarif pour une soirée à compter de 17h (implantation comprise)	304,50 €	
RESIDENCES DE CREATION, REPETITIONS DE COMPAGNIES PROFESSIONNELLES		
Au delà de 10 j/an	1 624,00 € / jour	304,50 € / jour

(1) sauf pour les associations de spectacle vivant, les associations proposant des spectacles en co-accueil avec la ville de Millau, les associations proposant des spectacles professionnels en séances scolaires et les associations millavoises à but caritatif qui sont exonérées de ces prises en charge dans la limite de 10 jours par an.